



BULLETIN d'INFORMATION MUNICIPAL

de la Commune d'UGNY LE GAY

n° 3

Responsable de la rédaction Jean-Paul GOYHENECHÉ

Imprimé par nos soins

Jeudi 21 Décembre 1995

éditorial

En cette fin d'année 1995, et à l'aube de la nouvelle, je tiens à vous souhaiter, à tous et à toutes, une bonne et heureuse année 1996. La formule peut sembler banale, mais elle garde toute sa valeur si elle est franche et sincère. Certes les temps qui courent ne nous épargnent guère, avec leurs flots de crises, de drames, de difficultés au quotidien. Mais que cela ne nous empêche pas de regarder l'avenir avec courage et détermination pour bâtir un monde meilleur! Ce monde, nous ne le construirons que si chacun d'entre nous a la ferme volonté d'y apporter sa pierre, si modeste soit-elle. Ce monde, nous le ferons ensemble, ou nous ne le ferons pas! C'est en restant solidaires pour surmonter les épreuves que nous trouverons les ressources nécessaires à cette immense tâche. Nous avons la chance de vivre dans un pays en paix, un pays libre, riche et prospère. Ne gâchons pas cette chance en nous recroquevillant dans un individualisme égoïste et frileux! Il y a du bonheur à partager! Ne nous laissons pas envahir par la haine, la misère, la solitude, le pessimisme. Nous vivons une époque formidable!

Mais vivons-là ensemble!

Joyeux Noël et bonne Année!

Le Maire, Jean-Paul Goyhénèche.



compte-rendu des réunions de concertation...

Réunion avec les jeunes Vendredi 2 Décembre

Suite à une série d'observations faites au Maire du village. Celui-ci expose aux personnes présentes les faits suivants:

Il a été constaté mi-Novembre qu'un des vitraux de l'Église a été cassé: un shoot dans un ballon de foot "serait" à l'origine de ce dégât matériel.

Certaines briques du « transformateur-abri de bus » sont effritées: elles le seraient également par l'effet corrosif de l'engin cité plus haut.

Les jeux de ballon sur la place occasionnent également des conflits avec certain riverain dont les plantes ornementales souffrent au contact de l'objet sphérique concerné.

Les marches du Monument aux Morts sont écaillées: cette fois ce n'est plus le sport favori de Maradona qui serait en cause, mais celui de Raimu...

Les grilles du même Monument aux Morts s'effondrent: les coups de butoir d'un engin volant "identifié" seraient à l'origine de ce triste spectacle...

Arrêtons ici l'énumération et faisons un peu de conjugaison. Les faits sont évoqués à l'indicatif et les causes au conditionnel. En effet, il n'y a pas eu de "flagrant délit", et tant qu'il n'y a pas de preuves formelles, on n'est jamais sûr de rien... Et puis cette réunion n'est pas un tribunal. Son but est d'abord de dialoguer.

Le fait de jouer sur une place publique n'est pas un crime. même si certains "débordements" occasionnent des dégâts. L'ennui, c'est qu'il faudra ensuite les réparer. Et lorsque c'est un bâtiment public, c'est toujours avec l'argent du contribuable. Et dans ces conditions, le "casseur" n'est pas forcément le "payeur".

Les jeunes concernés ne nient pas le fait que leurs activités sur In place causent certains dégâts. Ils restent tout de même sceptiques sur l'ampleur qu'on leur donne. Ils font aussi observer que leur installation sur la place ne date pas d'hier, et que c'est pratiquement une tradition pour eux que de se

réunir a cet endroit. L'été, c'est sur la place de s Fêtes qu'ils s'installant. car les jours sont plus longs. c'est pour profiter de l'éclairage public qu'ils prennent leur quartier d'hiver sur la place de l'Église...

Donc si la Place de la Fête était éclairée. si elle était aménagée pour des activités sportives, buts de foot-hall, boulo-drome, abri pour se protéger de la pluie, cela ne poserait aucun problème pour qu'ils s'y installent tout au long de l'année. Des propositions sont faites également pour que soit mis à leur disposition un local, afin de se réunir, et pouvoir organiser des activités d'intérieur... ping-pong par exemple...

Quant à leurs activités scolaires, ils reconnaissent que les horaires de car sont très lourds à supporter, surtout le soir, surtout en hiver. Aucun ramassage n'est prévu le mercredi après-midi... Et pourtant certains ont cours... Ce ramassage serait également propice à des activités sportives ce jour-là au chef-lieu du canton, pour les jeunes qui le désireraient.

Suite à cette réunion le coût du matériel a été chiffré sur proposition de certains d'entre eux...

Projet loisirs jeunes Matériel d'équipements

désignation	Prix HT	Prix TTC
Paire de buts mobiles	2767	3485
Filets	157	198
Baby-foot	5161	6500
Table de ping-pong	1512	1350
Total	6471	8150



Réunion avec les agriculteurs Samedi 9 Décembre

1. Propreté des rues du village.

Les rues du village sont parfois encombrées de résidus agricoles qui sont sources de désagréments pour la population. Ces résidus sont souvent à l'origine d'un mauvais fonctionnement du réseau d'eau pluviale. La terre répandue sur la route rend la circulation très inconfortable voire dangereuse.

La principale cause de l'encombrement des rues du villages par des

résidus agricoles est principalement lié au fait que le village a une forte densité de fermes d'élevage. Ce genre d'exploitation produit inévitablement une surcharge de résidus agricoles, paille pour les litières, fumier que l'on doit éliminer à périodes fixes. Le fait qu'elles soient placées pour la plupart à l'intérieur même du village amplifie l'effet d'encombrement surtout en période humide. Il faut que chacun fasse un effort pour déverser le moins possible de résidus possible et que ceux-ci soient nettoyés lorsque leur accumulation devient trop importante, sachant que pour des raisons de temps, il n'est pas possible de le faire systématiquement.

Les agriculteurs demandent à ce sujet un minimum de compréhension de la part des habitants. Mais il est certain et ils l'admettent, que certains jours. la boue, la paille, le fumier peuvent causer des désagréments. Qu'advient-il du village lorsque plus aucune exploitation n'y sera présente. Nous sommes parfois bien aise de nous-promener dans une campagne vivante, avec veaux, vaches et moutons... Chaque médaille a son revers. Il faut parfois faire preuve d'un minimum de tolérance...

2. États des chemins ruraux.

Les chemins ruraux sont soumis eux aussi à diverses contraintes qui découlent de l'activité agricole: creusement d'ornières, barrage des chemins pour la conduite du bétail, empiètement des cultures réduisant la surface des chemins communaux.

Les chemins ruraux sur la commune d'Ugny le Gay semblent en bon état. Le problème des chemins ruraux rejoint le problème des voies communales quant aux contraintes techniques de l'exploitation agricole: certains travaux ne souffrent aucun retard, il faut les effectuer même si on risque de dégrader un chemin. La aussi il semblerait que ceux qui dégradent soient les premiers à en pâtir. Donc les exploitants agricoles ont tout intérêt à ce que les chemins restent en bon état.

Chemins goudronnée, empierrés, chemins de terre. aucune solution ne s'avère réellement parfaite: il s'agit d'étudier chaque chemin selon ses particularités et de chiffrer le coût de son entretien suivant les différentes procédures.

Des solutions sont proposées: la commune de Guivry a acheté une lame pour redresser les ornières ; la commune de Cugny met des cailloux à disposition, qu'elle a achetés avec la Générale Sucrière...

En ce qui concerne les travaux importants sur les chemins, chacun s'accorde qu'il vaut mieux attendre l'aboutissement du remembrement pour décider de ce qui sera fait. Cela évitera aussi que chacun se rejette mutuellement ses responsabilités quant à la dégradation des chemins. puisque ceux-ci ne seront plus utilisés par tous, compte-tenu du regroupement des terres.

La délimitation du parc des chemins communaux est assez flou. Certains chemins seraient privés. mais seraient mis à la disposition du public ; d'autres seraient des "chemins dûs" (mais que vaut juridiquement cette définition ?).

3. Le curage des fossés.

Le curage des fossés est un problème épineux... On ne sait pas très bien qui doit faire quoi... La notion de riverain est assez vague... Lorsqu'un fossé est bouché, doit-on faire porter la charge financière du curage au seul propriétaire en aval? il semble que pour ce problème la réglementation ne soit pas très bien connue...

4. Le remembrement.

La commune étant un des acteurs du remembrement, elle se doit d'avoir un projet en harmonie avec celui des agriculteurs. Il est donc nécessaire qu'une concertation entre les deux partenaires du plan d'aménagement foncier ait lieu. Cette table ronde en est l'occasion.

En ce qui concerne le remembrement, les exploitants agricoles souhaitent unanimement qu'on accélère le processus! Cela réglerait en effet beaucoup de problèmes évoqués aujourd'hui et permettrait aux exploitants agricoles d'être beaucoup plus performants. Cela deviendra d'ailleurs pour eux dans un avenir très proche une nécessité vitale!

Le remembrement est donc pour eux un important facteur de développement économique. Ils souhaitent le voir aboutir rapidement dans ce seul but.

Quant à la municipalité d'Ugny le Gay, elle n'a pour le moment qu'un projet d'extension du cimetière. Cela risque de changer dans un proche avenir car beaucoup de citoyens sont demandeurs au niveau de l'aménagement des chemins pour les activités de loisirs: circuits pédestres, équestres ou cyclistes. Cette demande dépasse d'ailleurs largement le cadre de la commune et servirait au rayonnement et à la redynamisation de notre commune rurale.

5. Perspectives de l'activité agricole dans notre commune.

Le Plan d'Aménagement Foncier en cours va renforcer la tendance d'une agriculture mécanisée à haute technologie. Les exploitations de notre commune vont—elles résister aux exploitations de régions moins vallonnées qui se prêtent davantage à ce genre de procédés techniques. Assurément oui clament les plus optimistes. De toute façon. Ugny le Gay, de par sa topologie, restera une zone d'activités herbagères, le seul risque réside dans la diminution du nombre d'exploitations par une certaine fusion des petites au profit de grosses unités. Les plus pessimistes s'accordent à voir dans l'avenir de fortes exploitations à caractère industriel, à l'extérieur des villages. Les nouvelles réglementations draconiennes imposées par l'état en matière d'élevage tendent à leur donner raison. Une deuxième voie serait la mise en place d'activités à forte valeur ajoutée. en créant par exemple un label... Cela semble utopique. compte tenu des coûts trop élevés de promotion des Produits, et de création d'un marché propre à écouler la production...

Tenir une réunion entre Municipalité et exploitants agricoles n'avait pas pour ambition de régler les problèmes. Si elle n'a fait que les évoquer, permettre aux différents acteurs de la vie économique du village de parler, de se parler, avec calme et modération. comme doit l'être tout débat démocratique, elle aura atteint son objectif...

Réunion avec la CEO (Compagnie des Eaux et Ozone)

Mercredi 22 Novembre

Un entretien avec les responsables de la CEO avait été demandé *par le Maire pour discuter des problèmes soulevés par certains administrés relatifs aux services de la CEO dans la commune. Mr Quentin et Mr Nogent, responsable des travaux à la CEO représentaient cette société lors de l'entretien.

En ce qui concerne les travaux (le regoudronnage lors des réparations du réseau) les délais d'intervention sont justifiés par un souci de rentabilité des opérations à effectuer. En effet la CEO attend que le nombre de travaux soit suffisant pour pouvoir commander une grosse quantité de goudron.

Au niveau du réseau pluvial communal, la CEO n'intervient pas. Quant à l'assainissement des eaux usées, c'est l'Agence Seine Normandie qui reçoit les prélèvements imposés aux usagers.

Quant à la qualité des services clients. les responsables s'étonnent des réclamations soumises par la population au sujet des relevés de compteur à faire soi-même. En effet, seulement 10% de la population a été avertie par lettre qu'il fallait qu'elle relève l'index (les compteurs) elle-même. C'est donc après le passage du préposé que cette demande est faite...

Dans une propriété privée la partie avant le compteur pourrait être à la charge du propriétaire. Néanmoins. s'il est prouvé que la fuite est accidentelle, la CEO accepte de prendre les frais à sa charge.

En ce qui concerne les interventions inopinées sur le réseau, la CEO n'a pas les moyens matériels d'en avertir la population, Elle s'efforce dans tous les cas de limiter la coupure sur une portion minimum du réseau. En revanche. elle ne peut techniquement pas supprimer les désagréments qu'occasionnent la remise en fonctionnement.

En conclusion la CEO attache beaucoup d'importance à la qualité de son service clients. Elle désire des rapports plus intenses avec les Municipalités pour dissiper les malentendus. C'est par une meilleure communication que les rapports entre collectivités et services publics gagneront en efficacité.

Le CCAS communique :

Pour les Fêtes de fin d'année le CCAS a décidé de reconduire les actions menées auprès des personnes âgées les années précédentes

— Distribution de colts de Noël.

— Distribution de charbon.

— Galette des rois, le Samedi 6 Janvier à 15 heures!



le comité des fêtes anime et s'anime

Toujours au charbon... Infatigables et pleins d'ardeur, les membres du Comité des Fêtes regorgent d'enthousiasme et de dynamisme pour "assurer" sur tous les fronts!

Le Dimanche 26 Novembre, ils organisaient une après-midi récréative pendant laquelle une quarantaine de personnes du village et même d'ailleurs ont pu retrouver la joie de se réunir pour "taper le carton" ou simplement "papoter" dans une ambiance chaude et sympathique...

Belote, monopoly, jeux vidéo et autres activités ludiques, chacun s'est livré avec enthousiasme et bonne humeur à son passe-temps favori, en dégustant une bonne crêpe, un délicieux morceau de gâteau préparé par les participants, le tout arrosé d'un bon verre de cidre... La réussite de cet après-midi a incité tous les participants à en réclamer d'autres... C'est certain, on recommencera!

Le Samedi 9 Décembre, rebelote (si je puis dire), le Comité des Fêtes participait à la journée Téléthon avec les communes environnantes.

Ils étaient nombreux dans le village à arpenter l'asphalte pour la bonne cause. Une halte restauration avait été organisée à la Mairie pour reconforter tous les marcheurs, avec boisson chaude et gâteaux secs énergétiques...on notait avec plaisir que le plus jeune participant à cette marche était un "Ugny le gaisien": bravo à Vincent Thèvenin, deux ans et demi, pour cette performance!

Une bicyclette "informatico—magnéto électronique" constituait le clou de la journée l'éléthon organisée dans la salle des fêtes de Villequier Aumont. Elle a fait d'ailleurs la Une d'un Journal local. Plus de 1000 kilomètres ont été parcourus! Son concepteur, Monsieur Dx... (Nous taierons son nom pour respecter sa modestie), est membre du comité des Fêtes d'Ugny le Gay... Merci à lui, et bravo à tous les participants! C'était Super!

Le Dimanche 17 Décembre, c'était le Noël des enfants d'Ugny le Gay qui réunissait parents et enfants du village! Chacun appréciait la superbe décoration de la salle de l'ancienne école, avec sons et lumières... L'après-midi se déroulait dans une ambiance "d'enfer": en attendant le père Noël, les animateurs du Comité chauffaient la salle en proposant chants, danses et jeux à tous les enfants. Puis séquence vidéo avec des dessins animés! Enfin petits et grands entonnaient "Petit Papa Noël" pour accueillir le Père Noël (un vrai avec habit rouge, barbe blanche et hotte en osier), chargé de cadeaux, fort appréciés de tous... Après un bon goûter réparateur, chacun

s'en est retourné fort satisfait de cette bonne après-midi...

Pour finir l'année 1995 en beauté, le Comité des Fêtes a demandé au Père Noël de parcourir tout le village dans la journée du 24 Décembre, à partir de 14 heures! Faîtes-lui bon. accueil et tout le monde sur le pas de la porte pour le saluer!



© 1994 Ugnys - Nancy

www.culture-ugny.info